

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20230424-09DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 24 avril 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CHAVEYRIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT		x	
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY		x		Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)	x				J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)	x				A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT		x		Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)	x				J.-L. CAMILLERI		x	
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
A. SANDRIN	x			L. MAUGE (suppléant)					
Laiz	S. SCHAUVING		x			A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
					E. DESMARIS	x			
					F. DUBOIS		x		
					J.-L. GIVORD	x			

Envoi de la convocation : 18/04/2023

Affichage de la convocation : 18/04/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

M. Guy DUPUIT a transmis pouvoir à Mme. Nathalie ROBIN.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

**A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : CULTURE ET TOURISME - Attribution d'une subvention au musée de la batellerie de SAINT-JEAN-DE-LOSNE**

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 portant statuts de la Communauté de communes de la VEYLE,

Considérant qu'afin d'alimenter l'exposition « Au fil de la Saône – Marinier, pêcheur, lavandière & autres métiers » qu'elle a organisée du 17 décembre au 19 mars dernier, la Communauté de communes de la Veyle a eu recours au prêt d'objets auprès de partenaires ;

Accusé de réception en préfecture  
 le 06/05/2023 à 10h23  
 Date de télétransmission : 28/04/2023  
 Date de réception préfecture : 28/04/2023

**Considérant** qu'elle a notamment emprunté des maquettes mises à disposition par le musée de la Batellerie situé à SAINT-JEAN-DE-LOSNE, qui ont contribuées au large succès de l'exposition ;

**Considérant** qu'afin de participer à la réalisation de nouvelles maquettes et sur sollicitation du musée, il est souhaité attribuer une subvention de 200€ au musée via l'association gestionnaire : l'association Aqua – Musée de la Batellerie à SAINT-JEAN-DE-LOSNE ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 200€ au musée de la Batellerie de SAINT-JEAN-DE-LOSNE via l'association gestionnaire : l'association Aqua – Musée de la Batellerie à SAINT-JEAN-DE-LOSNE ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe GREFFET



Certifié exécutoire

Affiché le : 28-04-23

Transmis en Préfecture le : 28-04-23

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20230424-20230424-09DCC-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2023  
Date de réception préfecture : 28/04/2023